

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'intégralité des conditions générales de vente et les foires aux questions sont consultables en ligne.

A - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Il est demandé de faire signe au conducteur. Les billets sont délivrés en ligne sur le site transalis.fr, chez les dépositaires (liste consultable sur le site) et à bord des véhicules avec une surtaxe de 20% quelle que soit la section. Les billets sont valables pour le jour indiqué tant qu'ils ne sont pas scannés et ne sont pas remboursables.

1) Contrôles

Les voyageurs doivent réclamer et conserver leur titre de transport jusqu'à leur descente. Tout voyageur sans billet ou avec billet non valable doit s'acquitter du prix du billet majoré d'une amende.

2) Horaires

Le transporteur ne peut être responsable des éventuels retards dus aux conditions climatiques ou de circulation. Les horaires sont donnés à titre indicatif et les correspondances avec les lignes régulières, ferroviaires et aéroportuaires sont assurées dans la mesure du possible mais non garanties.

3) Réservations

Il est conseillé d'acheter ses titres en ligne sur transalis.fr, site accessible sur appareils fixes et nomades.

4) Jours Fériés

La ligne ne circule pas le 25 décembre 2017, les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 2 avril, 10 mai, 20 mai et 21 mai 2018.

La ligne circule comme en semaine les 1^{er} mai, 8 mai, 15 août et 1^{er} novembre 2018.

La ligne circule en TAD les 14 juillet et 11 novembre 2018.

5) Montée et descente du véhicule

La montée et la descente des véhicules s'effectuent exclusivement aux points arrêtés au Plan de transport.

B - TARIFS ET REDUCTIONS

1) Minimum de perception

Billet unité plein tarif : 1,50 €
Billet unité Décllic' : 0,75 €

2) Suppléments tarifaires

Titres vendus à bord : jusqu'à 20 %
Accès Genève aéroport : 3.50 € (sauf sur les abonnements).

3) Gratuité

La gratuité est offerte aux enfants de moins de 6 ans accompagnés par un adulte.

4) Réductions

Une réduction de 50% s'applique :
- aux élèves titulaires de la carte de transports scolaires en période de vacances scolaires et les fins de semaines,
- aux jeunes de 6 à moins de 26 ans, détenteurs de la carte Décllic',
- aux invalides, sur présentation d'un justificatif et après délivrance d'une carte par le transporteur.

5) Tarification Décllic'

Une tarification préférentielle est mise en place pour les jeunes de 6 à moins de 26 ans habitant le département de la Haute-Savoie. La carte d'ayant-droit donne accès à 3 types de tarifs :
- une réduction de 50% toute l'année sur le ticket unité (également accordée sur les autres lignes Lihsa),
- un abonnement domicile/établissement scolaire à 300€ pour les scolaires et étudiants valable en période scolaire,
- un abonnement pour déplacements illimités à 400€ valable 12 mois glissants à partir de la date d'achat.

La tarification Décllic' ne s'applique pas à l'intérieur des ressorts territoriaux indiqués dans le guide des transports en Haute-Savoie ainsi que sur la zone Unireso.

6) Abonnements Presto

Les abonnements Presto 30 (mensuel glissant) et Presto 365 (annuel glissant) sont proposés aux tarifs ci-contre. Le titre de transport acheté par l'utilisateur correspond à son trajet de bout en bout. Un usager n'a pas la possibilité d'acheter deux titres de transport différents pour effectuer un seul déplacement. L'abonnement régional Unireso ne donne pas droit à une réduction de section. Les abonnements sont vendus en ligne et dans les agences commerciales.

7) Abonnements Presto Plus

L'abonnement Presto Plus est proposé aux tarifs ci-contre. Il permet de réaliser des trajets sur la ligne T74 et sur la zone 10 UNIRESO tout Genève.

8) Carnets de 10 trajets

Le Multi 10 offre 10% de réduction sur le billet unité. Il est vendu en ligne, par les conducteurs et chez les dépositaires (à l'exception de la gare routière de Genève).

9) Carnets de 70 trajets

Le Multi 70 offre 22% de réduction sur le billet unité. Il est vendu en agence et en ligne.

10) Bagages / Vélos

Le transport de bagages est gratuit. Le transporteur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages dans l'autocar ou dans la soute. Les vélos sont autorisés dans la limite des places disponibles en soute.

11) Chiens

Le propriétaire doit s'être acquitté de toutes les formalités douanières. Les chiens de 1^{re} catégorie sont interdits à bord des autocars. Les chiens de 2^e catégorie sont tolérés mais doivent être tenus en laisse et muselés.

Tarifs :

- gratuit pour les chiens voyageant dans un sac ou un panier,
- gratuit pour les animaux d'aide ou d'accompagnement aux personnes à mobilité réduite,
- demi-tarif pour les chiens tenus en laisse et installés sous le fauteuil de leur propriétaire.



From 2017 December 10th to 2018 December 8th.

RULES FOR RIDING

Please make a sign to the bus driver to ensure he sees you.
Single-use tickets delivery in offices, on line and on board.
Please keep your ticket when riding.
Service can be affected by traffic or weather conditions.
Book on transalis.fr.

C - CONDITIONS TARIFAIRES VALABLES SUR LE PERIMETRE DE TRANSPORTS UNIRESO

1) Gratuité

Enfants jusqu'à 6 ans et personnes handicapées titulaires de la carte de légitimation pour handicapés CDH (valable en zone 10 uniquement).

2) Réductions

Une réduction sur les billets unitaires s'applique aux enfants de 6 à 16 ans et aux titulaires de l'abonnement demi-tarif des CFF (valable en zone 10 uniquement).

3) Billet « Saut de Puce »

Ce titre n'est pas accepté sur les lignes Transalis.

4) Abonnements mensuels et annuels

A bord des autocars Transalis :

- l'abonnement UNIRESO REGIONAL 3 ZONES ou 2 ZONES annuel, mensuel ou hebdomadaire est accepté uniquement au départ de NANGY pour GENEVE ou vice-versa. La combinaison avec un abonnement PRESTO n'est pas autorisée.
- l'abonnement TOUT GENEVE est accepté uniquement sur des parcours en zone 10 jusqu'à Terrassière.
- l'abonnement général CFF est accepté uniquement sur des parcours en zone 10.

5) Carte SwissPass

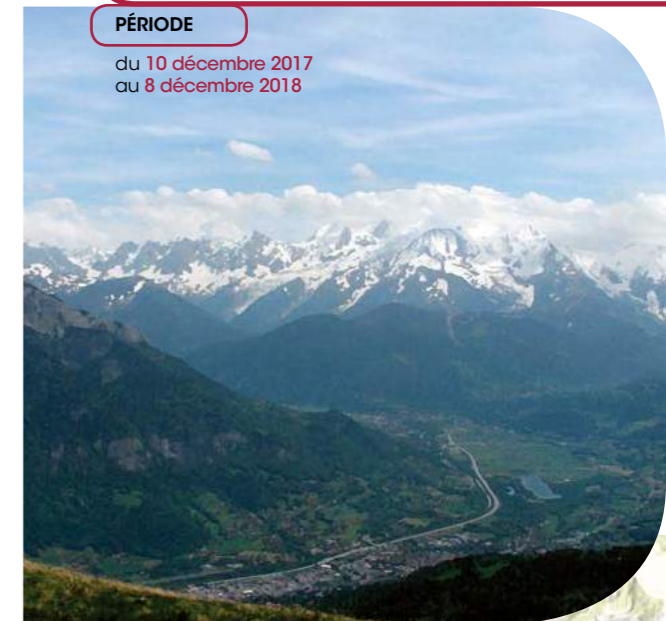
Les cartes SwissPass sont valables uniquement en zone 10.

Horaires T74

CHAMONIX-MONT-BLANC / GENÈVE

PÉRIODE

du 10 décembre 2017
au 8 décembre 2018



Desserte du Parc de Sallanches

Réservez
votre place sur
notre site internet
transalis.fr



lihsa

JOURS DE FONCTIONNEMENT	L M Me J V	S D (1) TAD (2)	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	S D (1) TAD (2)	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	S D (1) TAD (2)
PÉRIODE SCOLAIRE / VACANCES SCOLAIRES	●		●	●	●		●	●	●	●	
TAD - Uniquement sur réservation		●				●					●
<i>Schedule</i>	MTWTF--	--SS	MTWTF--	MTWTF--	MTWTF--	--SS	MTWTF--	MTWTF--	MTWTF--	MTWTF--	--SS
CHAMONIX-MONT-BLANC Sud	-	05:30	-	-	-	10:45	-	-	-	-	16:40
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Gare le Fayet	-	06:00	06:00	06:45	-	11:15	-	15:45	-	17:10	17:10
DOMANCY Point i La Pallud P_{RR}	-	06:05	06:05	06:50	-	11:20	-	15:50	-	17:15	17:15
SALLANCHES Mont-Blanc P_{RR}	-	06:10	06:10	06:55	-	11:25	-	15:55	-	17:20	17:20
CLUSES La Maladière P_{RR}	-	06:20	06:25	07:10	-	11:35	-	16:05	-	17:30	17:30
BONNEVILLE Gare routière	06:00	-	-	-	08:00	-	14:25	-	17:30	-	-
BONNEVILLE ZI Les Bordets P_{RR}	06:05	06:35	06:40	07:25	08:05	11:50	14:30	16:20	17:35	17:45	17:45
NANGY Findrol Hôpital Zone 82 P_{RR}	06:20	06:50	06:55	07:40	08:20	12:05	14:45	16:35	17:50	18:00	18:00
GENÈVE Terrassière Zone 10	06:45	07:10	07:20	08:05	08:45	12:25	15:05	16:55	18:10	18:20	18:20
GENÈVE Métropole Zone 10	06:50	07:13	07:25	08:10	08:50	12:28	15:08	16:58	18:13	18:23	18:23
GENÈVE Mont-Blanc Zone 10	07:00	07:20	07:35	08:20	09:00	12:35	15:15	17:05	18:20	18:30	18:28
GENÈVE Aéroport Zone 10	-	07:40	-	08:45	-	12:55	15:35	-	-	18:50	18:50

(1) du 10 décembre 2017 au 1^{er} avril 2018 uniquement from December 10th 2017 to April 1st 2018 only

(2) du 2 avril au 8 décembre 2018 from April 2nd to December 8th 2018

JOURS DE FONCTIONNEMENT	L M Me J V	L M Me J V	S D (1) TAD (2)	L M Me J V	L M Me J V	S D (1) TAD (2)	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	S D (1) TAD (2)
PÉRIODE SCOLAIRE / VACANCES SCOLAIRES	●	●		●	●		●	●	●	●	
TAD - Uniquement sur réservation			●			●					●
<i>Schedule</i>	MTWTF--	MTWTF--	--SS	MTWTF--	MTWTF--	--SS	MTWTF--	MTWTF--	MTWTF--	MTWTF--	--SS
GENÈVE Aéroport Zone 10	-	-	08:10	-	09:15	13:20	16:05	-	-	19:15	19:15
GENÈVE Mont-Blanc Zone 10	07:10	07:50	08:30	09:10	09:35	13:40	16:25	17:35	18:30	19:35	19:35
GENÈVE Métropole Zone 10	07:13	07:53	08:33	09:13	09:40	13:43	16:28	17:38	18:33	19:38	19:38
GENÈVE Terrassière Zone 10	07:17	07:57	08:37	09:17	09:43	13:47	16:32	17:42	18:37	19:42	19:42
NANGY Findrol Hôpital Zone 82 P_{RR}	07:40	08:25	09:05	09:40	10:10	14:15	17:00	18:05	19:05	20:00	20:00
BONNEVILLE ZI Les Bordets P_{RR}	07:55	08:40	09:20	09:55	10:25	14:30	17:15	18:20	19:20	20:15	20:15
BONNEVILLE Gare routière	08:00	-	-	10:00	-	-	17:20	-	19:25	-	-
CLUSES La Maladière P_{RR}	-	08:55	09:35	-	10:40	14:45	-	18:35	-	20:30	20:30
SALLANCHES Mont-Blanc P_{RR}	-	09:00	09:40	-	10:50	14:50	-	18:40	-	20:40	20:40
DOMANCY Point i La Pallud P_{RR}	-	09:10	09:50	-	10:55	15:00	-	18:50	-	20:50	20:50
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Gare le Fayet	-	09:15	09:55	-	11:00	15:05	-	18:55	-	21:00	21:00
CHAMONIX-MONT-BLANC Sud	-	-	10:25	-	-	15:35	-	-	-	-	21:30

TAD - Ces services circulent uniquement en transport à la demande sur réservation à l'avance sur le site transalis.fr ou au 04 79 75 36 14. Les conditions générales de vente du TAD sont consultables sur transalis.fr. These services circulate only on reservation : transalis.fr website or 04 79 75 36 14. The general conditions of sale of TAD are available on transalis.fr.

L : LUNDI - **M** : MARDI - **Me** : MERCREDI - **J** : JEUDI - **V** : VENDREDI - **S** : SAMEDI - **D** : DIMANCHE
 mtwtfss : Monday, Tuesday, Wednesday, Thursday, Friday, Saturday, Sunday.
 Le 25 décembre 2017, les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 2 avril, 10 mai, 20 mai et 21 mai 2018 (jours fériés français et suisses), la ligne circule comme un dimanche. Les 1^{er} mai, 8 mai, 15 août et 1^{er} novembre 2018, la ligne circule comme en semaine. Les 14 juillet et 11 novembre 2018, la ligne circule en TAD.
 On December 25th 2017, January 1st, April 1st, April 2nd, May 10th, May 20th and May 21st 2018 (French and Swiss holidays), the line is operated as Sunday. On May 1st, May 8th, August 15th and November 1st 2018, the line is operated as weekday. On July 14th and November 11th 2018, only on reservation.

TARIFS

GENÈVE		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
NANGY		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
BONNEVILLE		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
CLUSES		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SALLANCHES		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
DOMANCY		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
CHAMONIX-MONT-BLANC		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

DÉPART

ARRIVÉE

CHAMONIX-MONT-BLANC
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
DOMANCY
SALLANCHES
CLUSES
BONNEVILLE
NANGY
GENÈVE

■ Tarification UNIRESO entre Nangy et Genève.
 Titres à acheter sur unireso.com, autorisés à bord du car T74.

ABONNEMENTS COMBINES AVEC UNIRESO

ABONNEMENT PRESTO PLUS		PRIX DU COMBINE PAR AN	PRIX DU COMBINE ANNUEL MENSUALISÉ***
DÉPART	ARRIVÉE		
SAINT GERVAIS ou DOMANCY ou SALLANCHES	GENÈVE + Zone 10 UNIRESO	2 796,00 €	233,01 €
CLUSES	GENÈVE + Zone 10 UNIRESO	2 211,00 €	184,26 €
BONNEVILLE	GENÈVE + Zone 10 UNIRESO	1 597,00 €	133,10 €

* La tarification Déclic' ne s'applique pas à l'intérieur des ressorts territoriaux indiqués dans le guide des transports en Haute-Savoie ainsi que sur la zone Unireso.
 ** Sur présentation d'une carte d'invalidité délivrée par le transporteur.
 *** Possibilité de payer en plusieurs fois depuis le site internet transalis.fr. L'engagement annuel est au minimum de 13 mois. Les conditions sont disponibles sur le site internet transalis.fr.



TITRES	PRIX DE VENTE AU GUICHET ET EN LIGNE	PRIX DE VENTE À BORD
ZONE 1		
Billet Unité	1,50 €	1,80 €
Billet AR	3,00 €	3,30 €
Billet Unité Déclic' 50%*	0,75 €	0,75 €
Billet AR Déclic' 50%*	1,50 €	1,50 €
Carnet de 10 Trajets	13,50 €	15,00 €
Carnet de 10 Trajets Déclic' **	7,50 €	
Carnet de 70 Trajets	81,00 €	
Abonnement Mensuel	65,00 €	
Abonnement Annuel ***/mensualisé ^{PRESJO}	650,00 €	54,17 €
ZONE 2		
Billet Unité	3,50 €	4,20 €
Billet AR	7,00 €	7,70 €
Billet Unité 50% **	1,75 €	1,75 €
Billet AR 50% **	3,50 €	3,50 €
Billet Unité Déclic' 50%*	1,75 €	1,75 €
Billet AR Déclic' 50%*	3,50 €	3,50 €
Carnet de 10 Trajets	31,50 €	35,00 €
Carnet de 10 Trajets Déclic' **	17,50 €	
Carnet de 70 Trajets	189,00 €	
Abonnement Mensuel	90,00 €	
Abonnement Annuel ***/mensualisé ^{PRESJO}	900,00 €	75,00 €
ZONE 3		
Billet Unité	6,00 €	7,20 €
Billet AR	12,00 €	13,20 €
Billet Unité Aéroport	9,50 €	9,50 €
Billet AR Aéroport	19,00 €	19,00 €
Billet Unité 50% **	3,00 €	3,00 €
Billet AR 50% **	6,00 €	6,00 €
Billet Unité Déclic' 50%*	3,00 €	3,00 €
Billet AR Déclic' 50%*	6,00 €	6,00 €
Carnet de 10 Trajets	54,00 €	60,00 €
Carnet de 10 Trajets Aéroport	89,00 €	89,00 €
Carnet de 10 Trajets Déclic' **	30,00 €	
Carnet de 70 Trajets	324,00 €	
Abonnement Mensuel	155,00 €	
Abonnement Annuel ***/mensualisé ^{PRESJO}	1 550,00 €	129,17 €
ZONE 4		
Billet Unité	8,00 €	9,60 €
Billet AR	16,00 €	17,60 €
Billet Unité Aéroport	11,50 €	11,50 €
Billet AR Aéroport	23,00 €	23,00 €
Billet Unité 50% **	4,00 €	4,00 €
Billet AR 50% **	8,00 €	8,00 €
Billet Unité Déclic' 50%*	4,00 €	4,00 €
Billet AR Déclic' 50%*	8,00 €	8,00 €
Carnet de 10 Trajets	72,00 €	80,00 €
Carnet de 10 Trajets Aéroport	107,00 €	107,00 €
Carnet de 10 Trajets Déclic' **	40,00 €	
Carnet de 70 Trajets	432,00 €	
Abonnement Mensuel	206,00 €	
Abonnement Annuel ***/mensualisé ^{PRESJO}	2 060,00 €	171,67 €
ZONE 5		
Billet Unité	10,50 €	12,60 €
Billet AR	21,00 €	23,10 €
Billet Unité Aéroport	14,00 €	14,00 €
Billet AR Aéroport	28,00 €	28,00 €
Billet Unité 50% **	5,25 €	5,25 €
Billet AR 50% **	10,50 €	10,50 €
Billet Unité Déclic' 50%*	5,25 €	5,25 €
Billet AR Déclic' 50%*	10,50 €	10,50 €
Carnet de 10 Trajets	94,50 €	105,00 €
Carnet de 10 Trajets Aéroport	129,50 €	129,50 €
Carnet de 10 Trajets Déclic' **	52,50 €	
Carnet de 70 Trajets	567,00 €	
Abonnement Mensuel ^{PRESJO}	271,00 €	
Abonnement Annuel ***/mensualisé ^{PRESJO}	2 710,00 €	225,83 €

Transports

La situation évolue

La loi du 8 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, confie aux Régions la qualité d'autorité organisatrice des transports jusqu'alors exercée par les Départements.

Ce transfert est échelonné dans le temps. Le Département a transféré à la Région à la date du 1^{er} janvier 2017 la compétence liée aux lignes régulières et au transport à la demande, et à la date du 1^{er} septembre 2017 la compétence liée aux transports scolaires.

Afin de garantir la cohérence du dispositif, le Département a assuré, par délégation de la Région, la gestion des transports interurbains jusqu'au 31 août 2017.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, vous pouvez continuer à circuler à bord des cars du réseau des lignes interurbaines de Haute-Savoie (LHSA) et utiliser les transports scolaires.



Pour la ligne internationale T74, la valeur est de 188 g CO₂ / passager.kilomètre*

* Formule N°5 - Décret n° 2011-1336 du 24 octobre 2011 relatif à l'information sur la quantité de dioxyde de carbone émise à l'occasion d'une prestation de transport.



CONTACTS

- TRANSDEV HAUTE-SAVOIE**
Gare routière Annecy
T / 04 50 45 73 90
- MONT-BLANC BUS**
T / 04 50 53 05 55

transalis.fr
transalis@transdev.com
Rejoignez-nous sur Transdev Haute-Savoie

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

transdev
HAUTE-SAVOIE

unireso



lihsa
LIGNES INTERURBAINES DE HAUTE-SAVOIE

CARTOGRAPHIE : LATITUDE-CARTAGÈNE 11/2017